

MÉMOIRE

Consultations publiques
sur les évaluations environnementales stratégiques
portant sur l'exploitation et le transport
de pétrole et de gaz au Québec

MARS 2016

Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord

Tél. : 418-962-6362

818, boulevard Laure, local 104
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8

www.crecn.org
info@crecn.org

Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Tél. : 418-968-8798

406, avenue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9

www.zipcng.org
info@zipcng.org

MÉMOIRE CONCERNANT LES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES STRATÉGIQUE (ÉES) PORTANT SUR LA FILIÈRE DES HYDROCARBURES ET L'ÎLE D'ANTICOSTI.

Déposé conjointement par le **Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN)** et le **Comité ZIP Côte-Nord du Golfe (ZIP)**, en collaboration avec **Vincent Carbonnelle**, analyste externe en environnement.

CONTACTS

Pour le CRECN

Sébastien Caron
Directeur général
418.962.6362
info@crecn.org



Pour le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Sarah-Émilie Hébert-Marcoux
Directrice générale
418.968.8798
info@zipcng.org



Vincent Carbonnelle, M.Sc

Analyste en environnement
vcarbonnelle@gmail.com

NOTE

Ce mémoire reprend en grande partie le contenu du mémoire déposé par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

RÉDACTION

Philippe Bourke, directeur général, RNCREQ

Cédric Chaperon, responsable énergie et changements climatiques, RNCREQ



RNCREQ

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
50, rue Sainte-Catherine Ouest Bureau 380.A
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022
www.rncreq.org

TABLE DES MATIERES

Présentation du CRECN et du Comité ZIPCNG	4
Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN)	4
Comité ZIP Côte-Nord du Golfe.....	5
L'énergie au Québec : vision et perspective d'analyse.....	6
Commentaires sur le processus de consultation	7
Les évaluations environnementales stratégiques un outil nécessaire et sous-utilisé	7
Une urgence d'agir injustifiée dans un contexte social sensible	7
Des travaux incomplets et imparfaits.....	8
Une consultation dont les objectifs et la finalité sont mal définis.....	9
Une nécessaire normalisation du processus d'ÉES	9
Recommandations pour la bonification des ÉES	11
Une analyse coûts-bénéfices claire de la filière toujours attendue	11
Documenter un scénario alternatif au développement pétrolier	11
Une importante dimension manquante : les enjeux éthiques	13
Quel avenir pour les ressources et les usages du Saint-Laurent?.....	15
La gestion intégrée du Saint-Laurent.....	15
Enjeux prioritaires du Saint-Laurent	16
La conservation de la biodiversité	16
La pérennité des usages.....	17
L'amélioration de la qualité de l'eau	17
Conclusion.....	18
Références	19
Annexes.....	21

Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN)

Le CRECN est un organisme sans but lucratif actif dans la région depuis 1992. Issu du milieu et indépendant, il a pour mission la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable et de défense de l'intérêt public. Par son action, il favorise la prise en compte des préoccupations environnementales dans les processus de développement régionaux.

Au fil des ans, le CRECN a développé une solide expertise dans le domaine de l'environnement, particulièrement en ce qui concerne l'information et la sensibilisation du public et des décideurs de la région. Le CRECN compte à son actif de nombreux projets en lien avec les changements climatiques, l'énergie, la gestion des matières résiduelles, la conservation des milieux naturels et la gestion durable des ressources naturelles. Le CRECN siège également au sein de conseils d'administration, de tables de concertation et de comités régionaux. L'organisme est également membre du Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), ce qui lui confère une vision d'ensemble des enjeux de la province et lui permet d'inscrire son action régionale dans une perspective nationale. Les 16 conseils régionaux de l'environnement membres du RNCREQ sont reconnus et subventionnés par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques depuis 1995.

En tant qu'organisme régional voué à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable, le CRECN est impliqué activement tant au niveau régional que national dans le dossier des hydrocarbures, ayant contribué notamment à diverses démarches de sensibilisation, d'éducation, de consultation et de planification en lien avec ce dossier. Le CRECN a notamment participé à divers processus de consultation publique (BAPE sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe Saint-Laurent (2004), Commission parlementaire sur l'avenir énergétique du Québec (2005), Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur durable des hydrocarbures en milieu marin (2012), commission sur les enjeux énergétiques du Québec (2013). Il est de plus impliqué depuis plusieurs années au comité énergie du Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) et a contribué grandement aux travaux de ce comité en lien avec les hydrocarbures, la biomasse forestière et la filière uranifère. De ces travaux, notons ceux ayant mené au dépôt de mémoires et avis suivants : Commission sur les enjeux énergétiques du Québec (2013), Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale du Gouvernement du Québec, « *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge* » (2013), Nouvelle politique énergétique (2015), Consultation particulière sur l'établissement d'une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le Québec de l'ordre de 37,5 % par rapport au niveau de 1990 en 2030 (2015).

De plus, le CRECN participe activement aux travaux du RNCREQ réalisés dans le cadre de la démarche Par notre PROPRE énergie, étant membre du comité de pilotage et du comité consultatif de celle-ci. Cette démarche, qui vise à réunir les conditions nécessaires pour engager le Québec sur la voie d'une réduction significative de sa consommation de pétrole, fait l'objet d'une annexe du présent mémoire.

C'est donc avec un grand intérêt que le CRECN participe au présent processus de consultation, particulièrement en ce qui concerne Anticosti, qui se situe sur le territoire faisant l'objet de son mandat.

Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe (Comité ZIP CNG) est un organisme à but non lucratif qui fait partie d'un réseau comprenant 13 comités ZIP à travers le Québec. Son territoire s'étend de la rivière Calumet, à l'ouest de Port-Cartier, jusqu'à Blanc-Sablon, à l'extrémité est de la Basse-Côte-Nord, et ce, incluant l'île d'Anticosti et les nombreuses îles bordant la côte. Comme tous les comités ZIP, il s'agit d'un organisme qui regroupe des intervenants de tous les milieux: entreprises, citoyens, groupes environnementaux, municipalités et organismes sociaux. Ses membres ont comme objectifs communs de protéger et de mettre en valeur le Saint-Laurent, de sensibiliser la population aux problèmes environnementaux et de susciter la réalisation d'actions concrètes pour la réhabilitation écologique du fleuve.

Le sujet des hydrocarbures dans le golfe est aussi examiné par le réseau des comités ZIP et Stratégies Saint-Laurent depuis plusieurs années. Dans cette continuité, il fut naturel pour le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe (Comité ZIP CNG) de s'intéresser aux derniers développements dans ce dossier, et de participer à la récente campagne de consultations publiques menée par le Gouvernement du Québec. Fort des travaux antérieurs de son réseau, le Comité ZIP CNG s'est fortement inspiré de précédents mémoires rédigés par lui-même ou par Stratégie Saint-Laurent (SSL), organisme qui chapeaute le réseau des comités ZIP. Tout comme Stratégies Saint-Laurent, le Comité ZIP CNG considère que

« le golfe Saint-Laurent est une entité écologique indivisible par des frontières administratives et qu'il se doit d'être géré de manière intégrée. Étant donné les caractéristiques propres du golfe en terme de migration des espèces et de circulation, les impacts environnementaux pouvant découler de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures ont le potentiel de se répercuter sur l'ensemble du golfe. (...)

Aussi, dans le développement d'une telle filière qui comporte des risques environnementaux et socio-économiques importants, il s'avère nécessaire d'appliquer le principe de précaution avant toute chose. (...) Le golfe Saint-Laurent est un milieu extrêmement riche, mais vulnérable en termes de biodiversité et associé à des phénomènes complexes et dynamiques.»

(Stratégie Saint-Laurent, 2013, p.5)

Ainsi, bien que les connaissances sur la filière se soient grandement accrues depuis 2010, les préoccupations et les positions historiques du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe demeurent aujourd'hui sensiblement les mêmes; elles sont ici réaffirmées en corroborant celles du réseau des CRE.

L'énergie est essentielle au fonctionnement et au développement des sociétés modernes. En contrepartie, elle est responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face l'humanité et qui vont jusqu'à menacer les conditions d'existence sur Terre.

Notre consommation d'énergie est le principal élément responsable de nos émissions de CO₂. Malgré les mises en garde scientifiques, les plus récentes mesures de concentration atmosphérique de dioxyde de carbone ont révélé que le seuil de 400 ppm avait été franchi, confirmant à nouveau l'urgence d'agir.

La consommation effrénée d'énergie fossile force l'humanité à chercher sans cesse de nouveaux gisements, généralement non-conventionnels, plus polluants et plus coûteux à extraire. Ainsi, les améliorations technologiques qui permettent des gains en efficacité à la consommation voient leurs bénéfices grandement compromis par des passifs plus importants lors des autres phases du cycle de vie, particulièrement à l'extraction et au traitement.

Nos besoins en hydrocarbures et notamment en pétrole sont dus en grande partie à notre mode d'occupation du territoire, fortement dépendant de l'automobile, et qui est responsable de nombreuses externalités négatives comme les problèmes de santé publique et d'émission de polluants.

Nous tenons par ailleurs à souligner que, trop souvent, les enjeux relatifs au secteur de l'énergie sont vus dans une perspective d'urgence et/ou de court terme, sans planification d'ensemble et presque exclusivement sous l'angle de la **production** : quelles sources d'énergie doit-on exploiter pour en tirer le maximum de bénéfices ? Lesquelles ont le moins d'impacts sur l'environnement ? Comment soutenir le développement technologique ou le financement de telle ou telle filière ?

Malheureusement, cette manière incomplète de définir les enjeux encourage le phénomène de surconsommation d'énergie. On oublie que l'énergie sert avant tout à répondre à un besoin (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et que c'est en analysant la **consommation** que l'on pourra tenter de répondre à ces besoins avec le minimum d'impacts, notamment par des mesures d'économie d'énergie.

Aussi, si l'on veut souscrire à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribuera à la vitalité économique du territoire, tout en assurant le respect de l'environnement et l'équité entre les peuples et les générations, il nous faut viser les deux cibles suivantes :

- **soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie**, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement durable du territoire;
- **favoriser la substitution des énergies fossiles** et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

En somme, nous estimons que le Québec peut augmenter significativement son autonomie énergétique tout en réduisant drastiquement les impacts associés à la production et à la consommation de l'énergie **sans avoir nécessairement recours à de nouvelles sources de production**. En effet, si on diminue significativement notre consommation de pétrole dans les transports (en réduisant la consommation et la taille des véhicules, en augmentant le nombre de personnes par véhicule, en réduisant les besoins de motorisation par un aménagement durable du territoire, etc.), on réduit la pollution et les émissions de GES, on améliore la santé publique, tout en s'enrichissant (en dépensant moins et en diminuant l'exportation de capitaux pour l'achat de véhicules et d'énergies fossiles).

En conséquence, nous estimons qu'il faut s'intéresser autant au profil de production que de consommation de l'énergie. C'est en traitant ces aspects de manière intégrée qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

C'est dans cette perspective que s'inscrit notre analyse à cette étape de l'ÉES sur les hydrocarbures.

Les évaluations environnementales stratégiques un outil nécessaire et sous-utilisé

Notons d'entrée de jeu que nous sommes impressionnés par la quantité et la qualité des travaux menés dans le cadre de l'ÉES sur les hydrocarbures. Même si certaines lacunes ont été identifiées et que le tout demeure perfectible, la somme des connaissances mises de l'avant et l'amplitude des sujets couverts, de même que la rigueur de plusieurs études demeure impressionnante.

Cela conforte nos organisations face à l'utilité de cet outil d'analyse et d'aide à la prise de décision. Nous croyons nécessaire de mener de tels exercices pour documenter et analyser des enjeux nouveaux et pour favoriser une prise de décision éclairée en matière de développement. Nos organisations ont par ailleurs à maintes reprises prôné la tenue de tels exercices. Rappelons notamment que les Conseils régionaux de l'environnement ont été parmi les premiers à réclamer la tenue d'une ÉES sur les hydrocarbures, dès juin 2010, dans l'épineux et sensible dossier du développement des gaz de schiste. L'ÉES a alors permis de faire la lumière sur de nombreux enjeux négligés dans ce dossier.

Toutefois, et bien que nous estimons la présente consultation nécessaire afin de permettre au gouvernement du Québec de bonifier les travaux des évaluations environnementales stratégiques (ÉES) en question, nous déplorons plusieurs défauts dans le processus actuel, notamment la précipitation avec laquelle le processus est réalisé. S'appuyant sur la longue expérience des Conseils régionaux de l'environnement et des Comités ZIP en matière de consultation du public, nous nous permettons de faire quelques remarques à cet effet.

Précision d'abord que pour nous, le succès d'une telle consultation passe inévitablement par la participation la plus large possible de la société civile. Nous rappelons par ailleurs que deux des seize principes de la Loi sur le développement durable interpellent cette dimension :

« Participation et engagement » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

« Accès au savoir » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

Or, plusieurs éléments défavorisent une participation large et éclairée. Parmi ceux-ci, nous retiendrons la précipitation de la démarche, le caractère incomplet des travaux et, surtout, une confusion sur la finalité et les objectifs de la consultation.

Une urgence d'agir injustifiée dans un contexte social sensible

Depuis l'adoption du Plan d'action sur les hydrocarbures par le gouvernement du Québec, chacune des étapes de consultation, de recherche ou d'élaboration des études a été extrêmement courte. Il est indéniable que la perspective de l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire québécois se heurte à une très forte sensibilité sociale. Le débat sur l'exploitation des gaz de schiste dans les basses terres du St-Laurent aura été, à cet effet, un exemple probant.

Préoccupé d'ailleurs par les obstacles auxquels se heurtent plusieurs projets de développement au Québec, le gouvernement lançait en 2014 un grand chantier sur l'acceptabilité sociale des projets liés à

l'exploitation des ressources naturelles (MERN, 2014). Après plusieurs travaux et consultations menées, la firme Raymond Chabot Grant Thornton, en collaboration avec Transfert Environnement et Société, a dévoilé un rapport d'analyse sur cette question en octobre 2015 : « Conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire dans une perspective d'acceptabilité sociale ».

Nous considérons que les recommandations de ce rapport qui concernent « les approches participatives », qu'on retrouve aux pages 125 à 127 du document, devraient inciter dès maintenant le gouvernement du Québec à modifier ses pratiques. Par ailleurs, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles commence actuellement ses travaux concernant les « orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale ». Il nous apparaît essentiel que le résultat de ces travaux soit considéré dans les futures démarches entourant la filière des hydrocarbures. La précipitation est absolument à proscrire lorsqu'on cherche à favoriser l'acceptabilité sociale des projets de développement des ressources naturelles.

Des travaux incomplets et imparfaits

Au moment d'annoncer la présente consultation, seulement 42 des 64 études commandées dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques (ÉES) avaient été rendues publiques. Cela n'est vraiment pas de nature à favoriser une pleine participation du public. Dans le cas particulier d'Anticosti, la situation était d'autant plus déplorable qu'à peine la moitié des études (15 sur 29) avaient été publiées. Dans ce contexte, il apparaissait pour le moins incohérent de consulter la population sur cette ÉES spécifique. Même si ces lacunes ont été corrigées ces derniers mois avec la publication des dernières études au début mars, et le report de la date de dépôt des mémoires, l'incertitude quant à celle-ci et les ressources limitées des organisations en période de fin d'année financière ont assurément eu un effet démobilisateur pour la participation.

De plus, plusieurs organismes et citoyens ont identifié des erreurs, omissions ou manques dans les documents déposés. Bien qu'il serait futile et coûteux en temps et en ressources de reprendre et analyser en profondeur l'ensemble de ceux-ci, il nous semble pertinent de reprendre brièvement ceux qui nous apparaissent les plus importants.

Des omissions importantes

Tel que rapporté par Sylvain Archambault porte-parole de la Coalition Saint-Laurent, le *document synthèse des connaissances* (en p. 84) omet de préciser, concernant les préoccupations des populations autochtones, la question du saumon atlantique, pourtant au cœur des préoccupations exprimées par l'Alliance autochtone pour la protection du golfe Saint-Laurent.

Une autre omission importante relevée par M. Archambault, dans le document de consultation, cette fois (en p. 37), concerne le plafonnement de la responsabilité à 1 G\$, où l'on ne précise pas que cette responsabilité peut être abaissée par les deux ministres responsables, sous recommandation de la régie de l'Office national de l'énergie.

Des informations erronées

Certaines informations erronées ou formulations déficientes sont également présentes dans les documents et peuvent induire une mauvaise compréhension des enjeux ou mener à des conclusions erronées. L'utilisation des termes « gisement Old Harry » dans quelques documents, par exemple, laisse croire à un avancement plus important de la séquence d'exploration, alors qu'aucun élément ne permet de parler de gisement à l'heure actuelle. L'utilisation du vocable « structure géologique » aurait été plus cohérente (Coalition Saint-Laurent, 2014).

De même, plusieurs informations contenues dans le document de consultation semblent vouloir amoindrir le risque en cas de déversement. Sylvain Archambault en note deux que nous croyons important de relever.

Concernant l'affirmation selon laquelle « *La cale des navires est subdivisée en citernes indépendantes ayant une capacité d'environ 10 000 tonnes chacune* » (p. 267), il note que « Cette affirmation concernant la

capacité des citernes, reprise dans certaines des 64 études, n'est jamais appuyée par une référence. D'ailleurs, aucun document fédéral ne mentionne cette limite de 10 000 tonnes. Au contraire, la réglementation canadienne oblige les pétroliers à se conformer à la règle 26 de la Convention MARPOL et cette règle permet des citernes ayant jusqu'à 50 000 tonnes dans le cas des citernes centrales. »

Concernant l'affirmation selon laquelle « *En combinant équipements et ressources, la SIMEC a une capacité de récupération qui dépasse largement celle qui est exigée dans la Norme d'intervention pour un déversement de 10 000 tonnes.* » (p.267), il écrit : « Il est abusif d'utiliser le mot « largement » et de laisser croire que nous sommes bien protégés ». L'étude GTVS02 qui est à la source de l'affirmation du document synthèse rapporte plutôt : « *En combinant la force opérationnelle de chacun des centres, la SIMEC est en mesure de répondre à des déversements de 10 000 tonnes toujours au regard de la norme d'exploitation.* »

Le recours à des hypothèses questionnables

Dans l'objectif d'évaluer les retombées potentielles de l'exploitation des hydrocarbures d'Anticosti, le groupe de travail responsable de cet aspect a eu recours à des modélisations effectuées à partir de diverses hypothèses. Plusieurs spécialistes et organisations remettent en question ces hypothèses et les conclusions qu'elles induisent. C'est le cas du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste, qui questionne plusieurs intrants à la modélisation, dont les hypothèses sur le taux de récupération, le rapport surface/ressource en place, l'utilisation d'un multiplicateur pour estimer le gaz en place qui induit une majoration de la ressource initiale, le coût des infrastructures, etc.¹ Bien que nous n'ayons pas les ressources nécessaires pour juger l'ensemble des paramètres à la base de cette remise en question, les préoccupations qu'elle soulève nous paraissent mériter une attention particulière. C'est d'autant plus le cas que c'est la « promesse » de richesse perçue qui favorise une certaine acceptabilité chez une partie de la population.

Il faut d'ailleurs noter qu'il manque toujours une analyse coût-bénéfice complète de la filière. La récente analyse coût-bénéfice ne concerne en effet que le projet de l'île d'Anticosti. Nous traiterons de ce point ultérieurement, mais tenons à souligner qu'une analyse coût-bénéfice qui utilise des hypothèses non-validées ne saurait induire un résultat valable. Il nous apparaît donc essentiel que le Gouvernement du Québec, s'il entend poursuivre ses démarches d'acquisition de connaissance dans ce domaine démontre la validité de ces hypothèses avant de les utiliser dans quelque processus d'évaluation ou de prise de décision. Les enjeux soulevés sont trop importants pour éluder les préoccupations soulevées.

Une consultation dont les objectifs et la finalité sont mal définis

Notons enfin que cette consultation ne saurait d'ailleurs être l'occasion de discuter formellement des opportunités d'exploiter ou non les hydrocarbures au Québec. L'objectif d'une telle consultation, prévue dans le cadre d'une ÉES, doit être essentiellement de recueillir le point de vue des participants sur les éléments et les études qui devront être bonifiés, corrigés et ajoutés aux ÉES et sur les étapes à venir qui permettront au gouvernement d'enfin statuer sur la pertinence ou non d'exploiter les hydrocarbures présents sur le territoire québécois.

Nous demandons donc au gouvernement de clarifier l'échéancier et les prochaines étapes qui seront réalisées afin de compléter les ÉES. Une fois les ÉES complétées à satisfaction, nous nous attendons à ce que le gouvernement mène une **consultation élargie** visant à débattre collectivement du choix à faire concernant l'exploitation des hydrocarbures au Québec.

Une nécessaire normalisation du processus d'ÉES

Nous ne pouvons que constater, avec les récentes expériences d'évaluations environnementales stratégiques (hydrocarbures dans l'estuaire et le golfe, gaz de schiste, ÉES en cours) et certains mandats génériques confiés au BAPE qui répondaient davantage à des caractéristiques d'ÉES que d'ÉIE (levés

¹ Le collectif s'est exprimé par plusieurs mémoires et avis que l'on peut retrouver sur leur site internet (<http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/>)

sismiques en milieu marin, gestion des déchets dangereux, gestion de l'eau, production porcine, etc.) que le gouvernement du Québec a une approche plutôt expérimentale et très hétérogène dans la réalisation de ces mandats. Il nous paraît essentiel de standardiser l'approche et de systématiser son utilisation.

Dans un Essai présenté à l'Université de Sherbrooke, Dominique Boursier-Lépine (2012) pose le constat suivant:

« Depuis quelques années, le Québec utilise cet outil de façon ad hoc, c'est-à-dire sans encadrement ni procédure formelle. Ce manque de rigueur et d'uniformité dans l'application de cet outil ne permet pas l'atteinte des objectifs de l'ÉES et, a fortiori, n'induit pas le changement désiré quant à la planification des grands projets d'investissements. » (pp. 1-2)

Notons d'ailleurs que, dans le cadre de la mise à jour de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et dans celui des consultations qui ont été menées en vue de l'adoption de la 2^e Stratégie de développement durable du gouvernement du Québec, les Conseils régionaux de l'environnement ont déjà proposé une telle uniformisation. Adoptée récemment, la Stratégie de développement durable reprend d'ailleurs la recommandation du RNCREQ à l'objectif 1.2 :

« ..., dans un esprit de cohérence gouvernementale, il y aurait lieu de doter l'administration publique d'une méthode d'évaluation stratégique fondée sur les principes du développement durable, ce qui aiderait à la prise de décision sur des actions structurantes. »

Il nous apparaît essentiel de donner rapidement suite à cet objectif afin de normaliser le processus et identifier clairement le cadre administratif au sein duquel doit être intégrée l'ÉES, les règles d'assujettissement, l'instance en ayant la responsabilité, les règles de participation du public, les mesures de révision, de mise en œuvre et d'évaluation, etc.

Une analyse coûts-bénéfices claire de la filière toujours attendue

Tel que souligné précédemment, et malgré la quantité de documents disponibles, et en raison de certaines lacunes importantes dans la documentation et la législation, nous ne parvenons toujours pas à nous faire une idée juste des effets nets d'une éventuelle exploitation des hydrocarbures québécois.

Depuis le début du processus, soit dès le lancement du *Plan d'action sur les hydrocarbures*, les Conseils régionaux de l'environnement et les comités ZIP insistent sur l'importance que cette analyse soit réalisée. Celle-ci, en intégrant l'ensemble des coûts directs et des externalités, est impérative pour déterminer si l'exploitation des hydrocarbures peut effectivement s'avérer profitable à long terme pour la société québécoise. Il faut à tout prix démontrer que les bénéfices seront suffisamment élevés pour compenser les coûts engendrés (investissements publics, infrastructures, coûts environnementaux, impacts sur les autres activités économiques, émissions de GES, etc.). Il faut également être en mesure de valider les hypothèses avancées et incorporer des facteurs de précaution lorsque les enjeux sont importants. Sans cela, il est impossible de déterminer si oui ou non la promesse de richesse avancée par certains sera au rendez-vous.

De nombreux groupes tels des comités ZIP, SSL et Coalition Saint-Laurent abondent dans le sens de la réflexion du RNCRQ : alors que les contrecoups du développement de la filière sont quasi inévitables, la promesse d'enrichissement collectif reste encore à prouver; en plus d'une méconnaissance des « stock » d'hydrocarbures, le calcul des bénéfices reste spéculatif en l'absence de régimes de redevances ou de rente établis (Stratégies Saint-Laurent, 2013; Coalition Saint-Laurent, 2014; Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, 2013).

Nous demandons donc à ce qu'une fois les hypothèses économiques validées, une analyse coûts-bénéfices de la filière soit effectuée et qu'elle soit communiquée au public.

Documenter un scénario alternatif au développement pétrolier

Comme semblent le démontrer assez clairement les premiers résultats de l'ÉES, le potentiel d'enrichissement collectif associé à l'exploitation des hydrocarbures québécois est grandement exagéré, alors que les retombées économiques appréhendées semblent démesurément gonflées. Bref, nous sommes en face de ce qui s'apparente à un mirage. C'est d'autant plus préoccupant que les données à la base de ce constat semblent également erronées.

Cette tendance à espérer un enrichissement rapide, durable et facile à partir de l'exploitation des ressources naturelles semble assez caractéristique de l'esprit humain. Lorsqu'on regarde aujourd'hui les retombées globales et durables de l'exploitation des richesses halieutiques du Golfe du St-Laurent, ainsi que des ressources forestières et minérales du Québec, cela devrait pourtant nous enseigner la prudence.

Ce qui est particulièrement malheureux avec ce constat, c'est que pendant que les Québécois mettent tout leur espoir dans ces perspectives de développement des ressources naturelles, ils négligent de s'attarder avec autant de sérieux à d'autres modes de développement. Ainsi, nous souhaitons que les travaux des ÉES nous aident à casser ce mauvais réflexe « extractif », qui détourne notre attention et nous empêche de nous investir dans un modèle économique plus profitable socialement et plus durable. En somme, nous estimons que les Québécois récolteraient plus de bénéfices en anticipant l'enrichissement autrement que par l'extraction des ressources.

En ce sens, il devient d'autant plus impératif que le gouvernement documente correctement les bénéfices que le Québec pourrait tirer d'une stratégie visant non pas à exploiter les hydrocarbures québécois, mais à éviter à tout prix d'y avoir recours en s'engageant avec sérieux et rigueur dans une stratégie visant à diminuer au maximum, de manière graduelle et planifiée, la consommation de pétrole.

De nombreuses études récentes sont d'ailleurs venues démontrer le potentiel économique de la transition énergétique vers une économie à faible émission de carbone, sans compter tous les autres bénéfices

associés. Les conclusions sont unanimes : la transition énergétique et la réduction de la consommation d'énergie sont plus payantes pour nos sociétés que l'exploitation des hydrocarbures. Le tableau suivant, issu de la réflexion du RNCREQ concernant la réduction de la consommation de pétrole par l'adoption d'un scénario basé sur des actions dans le secteur du transport de personne, compare les effets de deux stratégies opposables en lien avec de nombreux défis auxquels est confronté le Québec.

Comparaison de scénario de développement énergétique

	Cours normal des affaires	Exploitation du pétrole québécois	Stratégie de réduction de la consommation de pétrole ***
Développement et autonomie des régions	X	✓	✓
Diversification des approvisionnements énergétiques	X	✓	✓
Sécurité des approvisionnements énergétiques	X	✓	✓
Création d'emplois	X	✓	✓
Réduction du déficit commercial	X	✓	✓
Amélioration des finances publiques	X	✓	✓
Amélioration de la santé publique	X	X	✓
Réduction de la congestion	X	X	✓
Réduction des émissions de GES	X	X	✓
Réduction de la pollution atmosphérique	X	X	✓
Économies pour les ménages	X	X	✓
Soutien à l'industrialisation verte	X	X	✓
Coût des infrastructures	X	X	✓
Protection des terres agricoles et des milieux naturels	X	X	✓
Préservation de l'environnement	X	X	✓

*** - développement du transport collectif
 - urbanisme et aménagement durable du territoire
 - mesures d'efficacité énergétique - développement des ER en région
 - électrification des transports

(RNCREQ, 2015, p. 16)

En outre, alors que les bénéfices économiques de l'exploitation des hydrocarbures demeurent incertains, sont plutôt marginaux et ne pourraient se manifester que dans plusieurs années, le cas échéant, ceux associés à la réduction de la consommation sont sûrs, prévisibles, importants et immédiats.

Des projets, des démarches et de nombreuses actions sont déjà en cours au Québec afin de favoriser cette transition. Les CRE et leurs partenaires sont particulièrement engagés sur cette voie depuis 2010 dans le cadre de la démarche *Par notre PROPRE énergie.*

Le RNCREQ estime que ces initiatives méritent autant, sinon plus, d'attention et d'encouragements que les perspectives d'exploitation des hydrocarbures, réflexion qui est partagée par le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe.

Nous recommandons au gouvernement du Québec de lancer sans tarder des études pour documenter les bénéfices d'un tel scénario alternatif.

Réduire la consommation de pétrole : des bénéfices spectaculaires

Le RNCREQ dévoilait en octobre 2014 une première étude portant sur les bénéfices économiques d'une réduction de la consommation de pétrole. L'étude révèle que le Québec, s'il réduisait de 16 % sa consommation de pétrole d'ici six ans dans le secteur des transports routiers, améliorerait significativement le solde de sa balance commerciale. En effet, c'est 20 milliards de dollars en six ans qui, au lieu d'être envoyés à l'extérieur du Québec, stimuleraient l'économie d'ici, le développement régional, de même que la création d'emplois. On estime d'ailleurs à plus de 130 000 les emplois directs et indirects. En transformant leurs habitudes de consommation, les ménages québécois pourraient de leur côté réaliser des économies de 2 000 \$ à 4 000 \$ par année, soit suffisamment pour presque doubler le budget qu'ils accordent aux loisirs.



Le Québec a donc tout intérêt à mettre en place des mesures de réduction de la consommation de pétrole. L'étude démontre ainsi qu'il est payant pour l'économie de s'attaquer aux problématiques environnementales.

Étude économique : [Vingt milliards de dollars de plus en six ans: les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec](#)

Résumé de l'étude économique : [Vingt milliards de dollars de plus en six ans: les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec](#)

Voir aussi : ENE – Acadia Center, « [L'Efficacité énergétique, moteur de la croissance économique au Canada](#) », Rapport commandé par Ressources naturelles Canada. Octobre 2014. 90 p.

Une importante dimension manquante : les enjeux éthiques

Lors de la consultation sur l'ÉES le 14 janvier 2015, dans la cadre de la rencontre réunissant les organisations environnementales, le RNCREQ a fortement suggéré au MERN de se pencher sur la dimension éthique entourant l'exploitation des hydrocarbures.

Dans le contexte des iniquités croissantes à l'échelle mondiale, de l'épuisement accéléré des ressources naturelles non renouvelables et des responsabilités qui nous incombent en matière de lutte contre les changements climatiques, la perspective de l'exploitation des hydrocarbures québécois interpelle directement nos valeurs profondes.

Le RNCREQ avait alors suggéré au MERN de tirer parti des travaux que menait alors sur cette question la Commission de l'éthique en science et en technologie, une demande qui avait semblé être bien accueillie. Malheureusement, pour des raisons difficiles à comprendre, les travaux de la Commission de l'éthique ont subitement cessé suite à cette proposition.

Cela dit, un avis a néanmoins été émis à l'attention du ministre Arcand, et son contenu est riche et utile. Dans une lettre adressée au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles le 25 mars 2015, la Commission de l'éthique en sciences et en technologies soulignait le caractère important des valeurs que le Québec s'est donné par l'adoption de la Loi sur le développement durable. Elle invitait le gouvernement à l'utiliser comme filtre en vue de l'adoption de sa future Politique énergétique et incidemment, sur les décisions à prendre à l'égard de l'exploitation des hydrocarbures au Québec.

Voici quelques extraits pertinents de la lettre de la Commission de l'éthique en sciences et en technologies :

« Considérant le rôle central de l'énergie, les choix que la société québécoise aura à faire, par la voie de ses décideurs, auront des impacts non seulement dans toutes les sphères de la société, mais également sur l'environnement. Ils mettront aussi en tensions des enjeux divergents, considérés par absolus par les acteurs qui les défendent. »

« Malheureusement, nous constatons que les tentatives de concilier ces enjeux se réduisent encore trop souvent à une opposition grossière entre économie et environnement, alors que ces deux composantes, comme toutes les autres dimensions du développement durable, sont interdépendantes. »

« Aux yeux de la Commission, le développement durable permet d'associer les préoccupations écologiques aux nécessités économiques en permettant des progrès sociaux viables. En outre, il offre un modèle de développement adapté qui, dans un contexte d'accentuation des perturbations, permettrait d'assurer une transition écologique aujourd'hui nécessaire. »

« C'est pourquoi, dans le cadre de la consultation entreprise par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, nous tenons à vous rappeler l'importance des valeurs que le Québec s'est donné à lui-même en 2006 dans la Loi sur le développement durable, et souhaitons que ces valeurs soient mises en œuvre très concrètement au sein de la prochaine politique énergétique du Québec. »

Comme souligné précédemment dans ce mémoire, nous tenons à faire remarquer que dans la deuxième [Stratégie de développement durable du gouvernement du Québec](#), adoptée récemment, il est inscrit à l'objectif 1.2 que :

« ..., dans un esprit de cohérence gouvernementale, il y aurait lieu de doter l'administration publique d'une méthode d'évaluation stratégique fondée sur les principes du développement durable, ce qui aiderait à la prise de décision sur des actions structurantes. »

Nous nous attendons conséquemment à ce que le gouvernement du Québec se penche avec sérieux sur les enjeux éthiques touchant l'exploitation éventuelle des hydrocarbures québécois, et qu'il utilise le prisme de la Loi sur le développement durable pour prendre les décisions qui s'imposent à cet égard.

QUEL AVENIR POUR LES RESSOURCES ET LES USAGES DU SAINT-LAURENT?

Le golfe Saint-Laurent est un milieu extrêmement riche, mais vulnérable en termes de biodiversité et associé à des phénomènes complexes et dynamiques. Tout polluant relâché a le potentiel d'être transporté par les courants de fonds et est susceptible de ressurgir à d'autres endroits, parfois très éloignés. Son caractère imprévisible et instable pourrait s'aggraver avec les changements climatiques. Il constitue une entité écologique indivisible par des frontières administratives qui doit être gérée de manière intégrée.

De plus, l'implantation de l'industrie pétrolière et gazière pourrait avoir des impacts multiples, complexes et potentiellement lourds de conséquences pour l'ensemble du golfe Saint-Laurent et les communautés côtières qui en dépendent. Ainsi, nous considérons que l'avenir du golfe ne doit pas être laissé entre les seules mains d'un gouvernement ayant un intérêt déclaré pour son potentiel en hydrocarbures.

Le rapport de l'ÉES² affirmait déjà la nécessité d'analyser le golfe Saint-Laurent dans son ensemble et de veiller à ce que l'ensemble des communautés qui en dépendent soient consultées au sujet de la filière des hydrocarbures (Genivar, 2013). Le même constat avait été fait dans le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec qui recommandait au gouvernement « d'amorcer des discussions de concert avec les autres riverains du golfe Saint-Laurent pour mettre en place des mécanismes coordonnés d'évaluation environnementale et de développement de la région » (Gouvernement du Québec, 2014, p. 170).

La gestion intégrée du Saint-Laurent

La gestion intégrée du Saint-Laurent se met progressivement en place pour la portion québécoise du fleuve. Depuis 1988, au moyen du Plan d'action Saint-Laurent, les gouvernements du Canada et du Québec collaborent à conserver et à mettre en valeur le fleuve. Leurs interventions ont contribué à réduire la pollution, protéger la santé humaine, conserver, réhabiliter et aménager des habitats pour la faune et la flore, encourager les pratiques de navigation durables, sensibiliser et impliquer les communautés. Les gouvernements poursuivent et étendent leur collaboration dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, dans lequel les Parties conviennent (Entente Canada-Québec, 2011, p. 2) :

- de collaborer et concerter leurs efforts à long terme relativement à la conservation et à la mise en valeur du Saint-Laurent dans une perspective de développement durable;
- de concrétiser leurs efforts par la mise en œuvre d'actions conjointes;
- d'assurer une gouvernance éclairée sur la base de connaissances pertinentes et fiables.

L'Entente vise également à favoriser l'émergence et l'instauration de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL), c'est-à-dire un processus permanent basé sur la concertation de l'ensemble des décideurs et des usagers pour une planification et une meilleure coordination des mesures de conservation et d'utilisation des ressources de l'écosystème du Saint-Laurent (Entente Canada-Québec, 2011). L'objectif constitue la gestion intégrée des activités et des usages qui touchent le Saint-Laurent si bien que l'adéquation du développement de la filière des hydrocarbures dans la GISL devrait être démontrée.

Afin de réaliser la gestion intégrée du Saint-Laurent, les Parties ont convenu d'un modèle de gouvernance et de concertation à deux niveaux, soit à l'échelle régionale et à l'échelle du Saint-Laurent dans son ensemble. Pour les enjeux liés plus spécifiquement à la portion québécoise du golfe Saint-Laurent, la concertation des intervenants s'appuie notamment sur les Tables de concertation régionales (TCR) et les comités de concertation issus de la Programmation d'actions conjointes.

Les TCR sont permanentes, autonomes et ont pour objectif de contribuer au développement et à la mise en œuvre d'un Plan de gestion intégré régional (PGIR). Les TCR existantes, coordonnées par un Comité ZIP pour la majorité, ont pour mandat principal de coordonner la réalisation des PGIR, qu'ils contribuent à

² Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs

mettre en œuvre. Ainsi, les TCR amènent les différents intervenants régionaux concernés, par la gestion des ressources et des usages du Saint-Laurent, à harmoniser leurs actions. Les TCR permettent d'étendre l'approche de gestion intégrée des ressources en eau à l'ensemble du Québec méridional en complétant le territoire déjà couvert par la gestion intégrée de l'eau par bassin versant³. Plus que jamais, le Québec se dote de mécanismes de concertation affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, tel que la Loi sur l'eau le préconise.

À titre d'exemple, le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine est responsable de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un PGIR représentatif des préoccupations et des priorités d'action locales : la préservation des écosystèmes, la mise en valeur des milieux humides, la protection de l'eau potable, la lutte contre l'érosion des berges et contre l'introduction d'espèces marines envahissantes et l'impact des changements climatiques sur ces problématiques sont parmi les enjeux susceptibles de retenir l'attention (MDDELCC, 2014).

Des comités de concertation thématiques sont reconnus ou mis en place pour aborder des problématiques de nature transversale ou plus spécifique. Ceux-ci se composent de membres provenant du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec, ainsi que de collaborateurs concernés par la problématique en question (Entente Canada-Québec, 2011). Le développement de la filière des hydrocarbures constitue une problématique transversale qui devrait être à l'agenda d'un ou plusieurs comités de concertation.

Ainsi, la portion québécoise du Saint-Laurent se dote progressivement d'une structure de gouvernance et de mécanismes de concertation innovants qui devraient permettre d'évaluer et d'étudier l'adéquation du développement d'une nouvelle filière telle que celle des hydrocarbures. Il nous paraît essentiel que ce processus soit complété afin que les TCR puissent amorcer une réflexion sur la question. De plus, la gestion intégrée du Saint-Laurent constitue une avenue de réflexion pour le gouvernement qui se penche actuellement sur ses orientations en matière d'acceptabilité sociale.

Enjeux prioritaires du Saint-Laurent

Le Plan d'action Saint-Laurent a identifié trois enjeux prioritaires : la conservation de la biodiversité, la pérennité des usages et l'amélioration de la qualité de l'eau (Entente Canada-Québec, 2011).

La conservation de la biodiversité

Les aires protégées constituent la pierre angulaire de la conservation de la diversité biologique. Sur le territoire concerné par le développement des hydrocarbures, les aires protégées forment des agrégats sur le pourtour du littoral, majoritairement de petite taille, à savoir moins de 10 km² (GENV34, 2015, p. 43), et sous des statuts peu contraignants. Ainsi, le Saint-Laurent connaît une sous-représentation grave en matière d'aires marines protégées. De plus, l'étude GENV34 indique un manque de représentativité des écosystèmes dans les aires marines protégées existantes du golfe du Saint-Laurent.

Pour ces raisons, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe et le CRECN partagent l'avis de Stratégies Saint-Laurent selon lequel la conservation de milieux écologiquement riches des écosystèmes représentatifs et/ou des habitats d'intérêts et/ou vulnérables devrait prévaloir aux projets de développement industriel (Stratégies Saint-Laurent, 2013). Le gouvernement du Canada s'est engagé à conserver les écosystèmes côtiers et marins au moyen de réseaux d'aires marines protégées, à hauteur de 10 % (Gouvernement du Canada, 2016). Le développement des hydrocarbures pourrait mettre en péril ces engagements, notamment en raison de l'octroi de droits gaziers et pétroliers, incompatible avec toute vocation de conservation et de protection. **Ainsi, il est recommandé d'exclure toute exploration et exploitation gazière et pétrolière tant et aussi longtemps que les objectifs de conservation ne sont pas atteints.**

³ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/st-laurent/gestion-integree/tables-cr.htm>, consulté le 18 mars 2016

La pérennité des usages

La pêche et le tourisme constituent deux secteurs d'activités qui soutiennent durablement les économies régionales. Une diversification économique tend à vouloir se développer, notamment dans le secteur de la mariculture. Le golfe Saint-Laurent constitue le cœur de la pêche commerciale au Québec, en raison de la qualité et la quantité des espèces recherchées. Les chiffres du MPO (2011) parlent d'une activité économique qui emploie un total de 4556 personnes dans des usines qui sont approvisionnées par 1060 bateaux actifs au Québec. Les espèces les plus pêchées avec des quantités supérieures à 2000 tonnes par an sont, par ordre d'importance : la crevette nordique, le crabe des neiges, le hareng, le homard d'Amérique et le flétan du Groenland. Les MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, de la Minganie et des Sept-Rivières comprennent 24 ports de pêche, 10 usines de transformation de poisson et de crustacés ainsi que 9 sites maricoles. En 2012, un total de 56 523 tonnes de poissons et de crustacés ont été débarquées dans les ports de pêche québécois, générant une valeur de 160 millions de dollars (GSOC01, 2015, p. 159-160).

La Stratégie maritime québécoise comporte un certain nombre d'enjeux environnementaux, notamment liés aux risques de déversement (Heppell, 2016), si bien qu'elle doit être bâtie avec les acteurs de la communauté, de façon innovante, intégrante, objective, transparente et participative. Elle doit constituer un levier de développement économique en adéquation avec les enjeux prioritaires que sont la conservation de la biodiversité, la protection des ressources et la pérennité des usages.

Outre les usages économiques, le Saint-Laurent procure de nombreux biens et services écologiques essentiels : captation du CO₂, filtration de l'eau dans les marais, cycles d'éléments nutritifs, etc. Ces « services écosystémiques » sont d'une importance mondiale et leur préservation relève de la responsabilité des provinces canadiennes et du gouvernement fédéral.

Il est primordial de s'assurer que l'ensemble des écosystèmes demeurent viables et fonctionnels afin d'assurer la pérennité de tous les usages, en particulier la pêche et le tourisme qui soutiennent durablement les économies régionales.

L'amélioration de la qualité de l'eau

En plus d'un manque important de connaissances scientifiques sur les différents écosystèmes du Saint-Laurent, les problématiques biophysiques connues sont nombreuses : contaminants, zones d'hypoxie, changements climatiques, espèces en déclin et menacées, etc. Il est ainsi essentiel de miser sur la restauration de la santé du golfe Saint-Laurent et de ses écosystèmes plutôt que d'y ajouter une pression supplémentaire.

Ainsi, le développement de la filière des hydrocarbures en milieu marin et extracôtier (tel que l'île d'Anticosti) ne devrait pas voir le jour, car nous considérons qu'elle est incompatible avec les enjeux prioritaires du Plan d'action Saint-Laurent, à savoir la conservation de la biodiversité, la pérennité des usages existants tels que la pêche et le tourisme et l'amélioration de la qualité de l'eau.

CONCLUSION

Le CRECN et le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe suivent et participent avec grand intérêt au processus de consultation et d'évaluation de la filière des hydrocarbures au Québec. En particulier les développements gaziers et pétroliers en milieu marin et sur l'île d'Anticosti, qui se situent sur le territoire faisant l'objet du mandat des deux organismes.

Pour plusieurs raisons énoncées dans ce mémoire, le CRECN et le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe sont très critiques par rapport au développement de la filière des hydrocarbures, étroitement lié à la stratégie énergétique dont le Québec souhaiterait se doter en tant que société. Nous estimons qu'il faut s'intéresser autant au profil de production que de consommation de l'énergie. C'est en soutenant en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement durable du territoire et en favorisant la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables, qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

Plusieurs critiques ont été formulées à l'égard de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) en cours. Le CRECN et le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe partagent les propositions de bonification de l'ÉES faites par le RNCREQ, à savoir la réalisation d'une analyse coûts-bénéfices claire de l'ensemble de la filière des hydrocarbures, l'étude d'un scénario alternatif au développement pétrolier et la prise en compte d'un certain nombre d'enjeux éthiques.

C'est aussi dans la foulée de la Gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) et de la Stratégie maritime que s'inscrit la réflexion du CRECN et du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe. Les gouvernements du Québec et du Canada se sont dotés d'une structure de gouvernance et de mécanismes de concertation innovants pour interagir et affirmer leur présence dans le système Saint-Laurent. Seront-ils en mesure de les utiliser adéquatement, c'est-à-dire de maintenir une cohérence entre leurs décisions relatives au développement économique et leurs intentions en matière de conservation de la biodiversité, pérennité des usages et amélioration de la qualité de l'eau?

Nous sommes convaincus qu'une véritable gestion intégrée des ressources constitue une voie d'avenir pour l'évaluation de toute nouvelle activité dans le Saint-Laurent. À l'heure actuelle, le développement de la filière des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti et en milieu extracôtier demeurent incompatible avec les enjeux prioritaires du Plan d'action Saint-Laurent, la restauration de la santé du Saint-Laurent et la mise en place du réseau d'aires marines protégées.

Les événements et déclarations des derniers mois nous amènent à penser que le Gouvernement québécois a des réserves de plus en plus importantes sur les bénéfices liés au développement des hydrocarbures, nous l'encourageons à poursuivre sa réflexion dans cette voie. La synthèse des connaissances publiée en 2015, en prémisses des consultations publiques, identifie également des mêmes contraintes majeures au développement des hydrocarbures dans le golfe qui font écho à celles identifiées par nos organisation : lacunes législatives ou juridiques, défis techniques énormes, risques écologiques, conflits d'usage, externalités sociales...

Pour nous, il est clair que le développement durable du Québec ne passe pas par le développement de cette filière énergétique, mais plutôt par une réduction de la consommation de produits pétroliers. En contrepartie des nombreux impacts environnementaux et sociaux attribuables à notre dépendance au pétrole, le mirage de l'enrichissement rapide nous apparaît grandement exagéré. Alors que celui-ci demeure purement spéculatif et hypothétique, ceux associés à la réduction de la consommation sont assurés, prévisibles, importants et immédiats.

RÉFÉRENCES

ARCHAMBAULT, S. 2015. Omissions et erreurs relevées dans les études. Disponible en ligne, en annexe 1 du mémoire déposé par le RNCREQ dans le cadre des consultations publiques sur les évaluations environnementales stratégiques portant sur l'exploitation et le transport de pétrole et de gaz au Québec (2015) : <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/memoire/RNCREQ.pdf>

BOURSIER-LÉPINE, D. 2012. L'évaluation environnementale stratégique : une procédure à intégrer au système d'évaluation environnementale québécois. Université de Sherbrooke.

COALITION SAINT-LAURENT. 2014. Golfe 101 – Pétrole dans le golfe du Saint-Laurent : Faits, mythes et perspectives d'avenir. Coalition Saint-Laurent. 78 pp. En ligne: http://www.coalitionsaintlaurent.ca/wp-content/uploads/2014/06/DSF_Golfe_101_Francais_June_4_2014.pdf.

COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN SCIENCES ET EN TECHNOLOGIES. 2015. Principes éthiques pour une politique énergétique du Québec. Lettre envoyée au Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles Pierre Arcand le 25 mars 2015. Disponible en ligne, en annexe 4 du mémoire déposé par le RNCREQ dans le cadre des consultations publiques sur les évaluations environnementales stratégiques portant sur l'exploitation et le transport de pétrole et de gaz au Québec (2015) : <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/memoire/RNCREQ.pdf>

COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE. 2013. Mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique (EES) de la Zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve et Labrador. 12 pp. En ligne : http://www.zipcng.org/CLIENTS/1-1-zipcng/docs/upload/sys_docs/13.09.27_memoire_ZIPCNG.pdf

COMITÉ ZIP DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE. 2016. Ensemble vers une gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent et des écosystèmes... pensons golfe! Mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques sur les évaluations environnementales stratégiques portant sur l'exploitation et le transport de pétrole et de gaz au Québec. 12 pp.

ENE – ACADIA CENTER. 2014. « L'Efficacité énergétique, moteur de la croissance économique au Canada », Rapport commandé par Ressources naturelles Canada. 90 p. En ligne : http://www.ledevoir.com/documents/pdf/rapport_efficacite_energetique.pdf

ENTENTE CANADA-QUÉBEC sur le Saint-Laurent 2011-2016. 2011. En ligne : http://planstlaurent.qc.ca/fileadmin/site_documents/documents/Documents/Entente/Entente_final_fr.pdf

GENIVAR. 2013. Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2), rapport d'étude présenté au Ministère des Ressources naturelles. En ligne : http://mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Rapport_final.pdf

GENV34. 2015. Zones potentiellement vulnérables de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Katrine Chalut et Jean-Claude Brêthes, Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins. En ligne : <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GENV34.pdf>

GOVERNEMENT DU CANADA. 2016. Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020. 2 pp. En ligne : <http://www.biodivcanada.ca/9B5793F6-A972-4EF6-90A5-A4ADB021E9EA/ButsEtObjectifsCanadiensPourLaBiodiversite2020.pdf>

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2014. Commission sur les enjeux énergétiques du Québec – Maîtriser notre avenir énergétique – Pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous, Gouvernement du Québec, 310 p. En ligne : <http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/Rapport-consultation-energie.pdf>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2015. Évaluations environnementales stratégiques sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures et propre à Anticosti. Document de consultation. 342 pp. En ligne:

<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Document-Consultation-Complet.pdf>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2015. Synthèse des connaissances et plan d'acquisition de connaissances additionnelles, Évaluations environnementales stratégiques sur les hydrocarbures. 113 pp. En ligne:

<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Hydrocarbures.pdf>.

GSOC01. 2015. Inventaire territorial et analyse cartographique de trois régions québécoises Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et du golfe du Saint-Laurent. Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA), Université du Québec à Chicoutimi. En ligne :

<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GSOC01.pdf>

HEPPELL, Mario. 2016. Enjeux environnementaux du développement maritime du Saint-Laurent. Conférence donnée dans le cadre de la journée Commission mixte 2016 de Stratégies Saint-Laurent.

MDDELCC. 2014. Gestion intégrée du Saint-Laurent - Le comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine coordonnera les activités de la Table de concertation régionale. Communiqué de presse. En ligne :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/Infuseur/communiqué.asp?no=3002>

MDDELCC, 2015. Registre des aires protégées. En ligne :

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm

MERN - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. 2014. Projets liés à l'exploitation des ressources naturelles - Le ministre Pierre Arcand annonce la mise sur pied d'un chantier portant sur l'acceptabilité sociale. Communiqué. 18 novembre 2014. En ligne :

<http://www.mern.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=10961>

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON et TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ, 2015. Conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire dans une perspective d'acceptabilité sociale. Rapport commandé par le MERN. En ligne : http://www.rcgt.com/wp-content/uploads/2015/10/VF2_Rapport_complet_Final.pdf

RNCREQ - Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. 2014. Vingt milliards de dollars de plus en six ans. Les retombées économiques d'une réduction de la consommation de pétrole au Québec. 52p. En ligne : http://www.par-notre-propre-energie.com/pdf/RNCREQ_Corrections_Brochure_etude_economique_interieur_LR.pdf

RNCREQ - Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. 2015. Mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques sur les évaluations environnementales stratégiques portant sur l'exploitation et le transport de pétrole et de gaz au Québec. 44p. En ligne :

<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/memoire/RNCREQ.pdf>

STRATÉGIES SAINT-LAURENT. 2013. Ébauche de rapport de mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) concernant l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière dans la zone extracôtère de l'ouest de Terre-Neuve et du Labrador. 23 pp. En ligne:

http://www.strategie.qc.ca/images/dossiers_memoire/memoire_ssl_es_t-n.pdf

ANNEXE 1 – ANALYSE ET CONSTATS DU RNCREQ

Nous tenons ici à préciser que la présente section d'analyse ne peut qu'être considérée que comme sommaire et superficielle. Nous n'avons bien évidemment pas été en mesure de prendre connaissance de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de l'ÉES. Ceci dit, il nous est tout de même possible de déjà en dégager des constats forts utiles pour la suite des choses. Par ailleurs, nous nous limitons ici aux enjeux qui touchent l'exploitation des hydrocarbures, et presque exclusivement le pétrole. Il réserve pour plus tard ses analyses et recommandations sur les questions entourant l'exploitation du gaz naturel et les enjeux de transport des hydrocarbures. (Tiré du mémoire du RNCREQ)

Premier constat

Même si le potentiel pétrolier exploitable reste fort imprécis, il semble être assez clair que celui-ci est nettement plus modeste et qu'il serait beaucoup moins profitable qu'espéré

Les études et la séance d'information menées dans le cadre du processus de consultation publique ont été éclairantes, mais n'ont toujours pas permis de démontrer qu'il existe un potentiel géologique et économique suffisant pour justifier une éventuelle exploitation des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti. Voici d'ailleurs à cet effet une citation tirée du [document-synthèse de consultation](#) (page 15) :

« L'état des connaissances actuel sur les différents bassins géologiques québécois connus pour leur potentiel en hydrocarbures est encore incomplet. Il ne permet pas actuellement d'établir leur potentiel d'exploitation commerciale. »

Aussi, on remarque que le potentiel estimé du gisement de pétrole exploitable pour Anticosti est bien inférieur à ce qui était espéré depuis quelques années. Alors qu'en 2013 on entendait régulièrement ce genre de discours :

« ... à Anticosti, le Québec pourrait au mieux extraire environ 2 milliards de barils du potentiel du bassin, qui serait de 40 milliards de barils, selon l'hypothèse optimiste du ministère des Ressources naturelles. »⁴

Deux ans plus tard, les études dévoilées dans le cadre de l'ÉES estiment plutôt qu'au mieux :

« Pour l'ensemble des puits aménagés sur l'île d'Anticosti pendant la durée de vie du projet, la production totaliserait 11 683 Gpi³ et 584 millions de barils (Mbp). » [Tiré du document de consultation](#) (page 183)

40 milliards de barils de pétrole à Anticosti

Hydro-Québec a cédé ses permis d'exploration au privé en 2008

29 septembre 2011 | Alexandre Shields | Actualités économiques

Le potentiel pétrolier de l'île d'Anticosti pourrait dépasser les 40 milliards de barils de pétrole, selon ce qui ressort des plus récentes évaluations indépendantes réalisées pour deux entreprises privées qui contrôlent la majorité des permis d'exploration sur l'île. Une ressource dont l'ampleur, si elle est confirmée, pourrait valoir des centaines de milliards de dollars.

Ainsi, les premiers résultats de l'ÉES nous présentent un potentiel du gisement d'Anticosti qui aurait un impact limité sur la sécurité des approvisionnements de pétrole et sur les retombées économiques pour le Québec.

Sur l'approvisionnement québécois

« En période de production maximale, 246 Gpi³ et 12,3 Mbp seraient extraits annuellement. La consommation québécoise en hydrocarbures étant évaluée à 217 Gpi³ de gaz naturel et à

l'équivalent de 135 Mbp de pétrole en 2012, [la production annuelle maximale sur l'île d'Anticosti représenterait 113 % de la consommation annuelle de gaz naturel et 9 % de la consommation de pétrole du Québec.](#) »

[Tiré du document de consultation](#) (page 183).

Conséquemment, une éventuelle production de pétrole sur l'île d'Anticosti ne permettrait de combler les besoins du Québec que très temporairement ou marginalement, ce qui ne contribuerait que très peu à assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques du Québec.

À ceux qui justifient la perspective de l'exploitation du pétrole québécois pour compenser les conséquences économiques majeures attribuables à notre dépendance envers le pétrole importé, il leur faudra réaliser que cet argument n'a que très peu d'importance dorénavant.

Sur les retombées économiques

Selon [l'étude AECN01-AECN02](#) sur l'évaluation financière, évaluation des retombées économiques et scénarios possibles de développement de l'exploitation d'hydrocarbures sur l'île d'Anticosti (page 50), une éventuelle exploitation du pétrole sur l'île d'Anticosti pourrait générer, dans un scénario optimal et optimiste :

- « un apport annuel au PIB québécois d'environ 2 milliards de dollars constants de 2020, soit plus de 0,4 % du PIB prévu en 2020; »
- « la création ou le maintien de plus de 2 000 emplois en moyenne par année pendant les 75 ans du projet; »
- « des retombées fiscales et financières directes et indirectes pour le gouvernement du Québec d'au moins 650 millions de dollars constants de 2020 par année, soit plus de 0,7 % des revenus autonomes du gouvernement du Québec estimés pour l'année 2019-2020. »

Ces retombées ne sont pas négligeables, mais restent bien hypothétiques. En outre, il n'est pas possible pour nous d'évaluer si ces estimations prennent effectivement en compte l'ensemble des coûts pour la société, des dépenses pour l'État et des externalités attribuables à ce type d'activité.

Bref, il nous apparaît toujours impossible de déterminer s'il pourra se dégager ou non un bénéfice net. Comme indiqué à la section *Documenter le scénario* « *Et si on faisait autre chose ?* », Nous demandons à nouveau à ce que soit réalisée une véritable analyse avantage-coût de la filière.

Deuxième constat

Les bénéfices possibles : ce n'est pas demain la veille

Un contexte économiquement peu favorable

Le prix du baril du pétrole joue un rôle central aujourd'hui afin de garantir la rentabilité des projets d'exploitation de pétrole. Les faibles prix qui persistent depuis les derniers mois ont par exemple eu des répercussions importantes sur les investissements des compagnies « majors » dans l'exploitation des sables bitumineux. Certains projets ont ainsi été reportés, voire tout bonnement annulés.

4. Nadeau J-B., Duhamel P., « *Le pétrole en 22 questions* », L'Actualité. 28 mars 2013. Consultable en ligne: <http://www.lactualite.com/sante-et-science/environnement/le-petrole-en-22-questions/>

5. Incluant les liquides de gaz naturel.

L'étude GECN04 de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal intitulée « Identification des marchés potentiels internes et externes pour la ressource produite et des effets de déplacement potentiels au Québec » (page 83) démontre que :

« [...] l'analyse plus détaillée des marchés externes qui seraient accessibles aux hydrocarbures québécois révèle des obstacles importants. Le premier est le bas niveau des prix des hydrocarbures observés en 2015, et projetés jusqu'en 2030 ».

Or, comme indiqué dans l'étude AECN01-AECN02 (page 4), « le prix du pétrole permettant d'assurer la rentabilité du projet est estimé entre 81 \$ US/baril et 82 \$ US/baril selon l'option de transport du gaz naturel sur toute la période d'exploitation de 75 ans ».

Tout porte à croire qu'on est loin de pouvoir compter sur de tels prix sur les marchés. On apprenait récemment que l'Agence internationale de l'énergie, dans son rapport annuel sur les perspectives à moyen terme sur les marchés de l'énergie, estimait que le prix du baril de pétrole brut vaudra environ 80 \$ US en 2020⁶. Mais cela est sans compter le poids des contraintes climatiques que le Québec doit anticiper, et surtout espérer en tant que leader mondiale de la lutte contre les changements climatiques. Selon l'étude GECN04 (page 4) :

« Dans un monde où la demande en hydrocarbures serait limitée par les contraintes climatiques, les prix seraient vraisemblablement encore plus bas. Ces bas prix sont la résultante d'une offre abondante d'hydrocarbures aux États-Unis et à travers le monde. »

Face à la « nécessité » de trouver de nouvelles perspectives de développement économique pour le Québec, les indices que révèlent déjà les ÉES doivent nous amener rapidement à chercher ailleurs que dans la filière de l'exploitation des hydrocarbures. Si les conditions de marché devaient un jour permettre d'anticiper des bénéfices, cela ne devrait qu'arriver dans un horizon de long terme.

Troisième constat

Des impacts et des risques environnementaux importants et mal cernés

Nous appréhendons des impacts considérables et préoccupants pour l'environnement. Il reste en outre un travail majeur de documentation à effectuer. Nous présentons donc ici quelques-unes des préoccupations que nous jugeons les plus importantes.

Les émissions de GES

« À titre indicatif, ces émissions pourraient représenter une augmentation de 2 % par rapport aux émissions de GES visées en 2020 pour le Québec. Ces émissions doivent être considérées comme un ordre de grandeur et n'incluent pas les émissions dues au transport des hydrocarbures produits. »

Tiré du document-synthèse de consultation (page 9)

Nous demandons de mettre en comparaison sur un même graphique la production de pétrole et de gaz naturel envisagée avec la réduction de notre consommation nécessaire pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES pour 2030, 2050 et 2080.

La ressource eau

Comme expliqué lors de la séance d'information, les volumes d'eau présents sur l'île d'Anticosti sont insuffisants pour assurer l'exploitation du pétrole. Il faudra en outre installer des infrastructures considérables pour assurer le traitement des eaux usées.

Le risque de déversement

Aucune exploitation d'hydrocarbures n'existe sans risque de déversement. La fragilité des écosystèmes et toute l'économie de la région, voire du Québec sera fortement dégradés dans le cas d'une catastrophe, pour des dizaines d'années. À ce titre, nous devons nous poser la question, est-ce que le jeu en vaut la chandelle ?

Exigences en matière d'évaluation des risques

Comme expliqué dans le document-synthèse de consultation (page 20), le cadre d'intervention est pour le moment défaillant voire inexistant en cas de déversement :

« Selon l'étude AENV15, il serait souhaitable de préciser dans la réglementation québécoise les objectifs à atteindre et les normes à respecter en matière d'analyse de risques technologiques et de planification des mesures d'urgence. »

Le manque de connaissances et de compétences des parties prenantes à réagir à une telle catastrophe et l'insuffisance des moyens d'intervention semble encore criant.

Déversement

Un déversement dans le cadre de l'exploitation des hydrocarbures aurait des incidences majeures et à très long terme. Les conséquences environnementales d'une telle catastrophe seraient des cicatrices qu'il serait très compliqué de résorber :

« Les déversements dans des milieux aquatiques peuvent être problématiques en raison de la dispersion rapide des hydrocarbures dans les cours d'eau. »

« Des effets négatifs sur la faune et la flore persistent plusieurs années après les grands déversements d'hydrocarbures pétroliers »

« Des espèces fauniques et floristiques peuvent mettre plusieurs années à se rétablir après un déversement d'hydrocarbures pétroliers; »

« Les effets des déversements accidentels d'hydrocarbures ont été peu étudiés pour les oiseaux et les mammifères. »

[Extraits du document-synthèse de consultation, page 20 et 21]

Quatrième constat

Les gains sociaux sont faibles voir annihilés par des impacts et des risques importants

Ici encore, nous appréhendons des impacts considérables et préoccupants. Ceux-ci sont troublants tant pour les populations environnantes, les populations autochtones que sur le devenir des territoires et de leurs usages. Nous notons à cet effet qu'il reste là aussi d'importants travaux de recherche à effectuer.

Nous sommes particulièrement interpellés par le Tableau 58 du document de consultation « Constats préliminaires des principaux effets appréhendés par la communauté anticostienne de l'implantation de l'industrie des hydrocarbures sur l'île Anticosti » (page 295).

A priori, nous évaluons qu'une éventuelle exploitation aurait des effets négatifs nets élevés

6. Associated Press, « Faibles prix du pétrole d'ici 2020 ». 10 novembre 2015. Consultable en ligne : <http://www.lapresse.ca/la-voix-de-lest/affaires/201511/10/01-4919531-faibles-prix-du-petrole-dici-2020.php>

